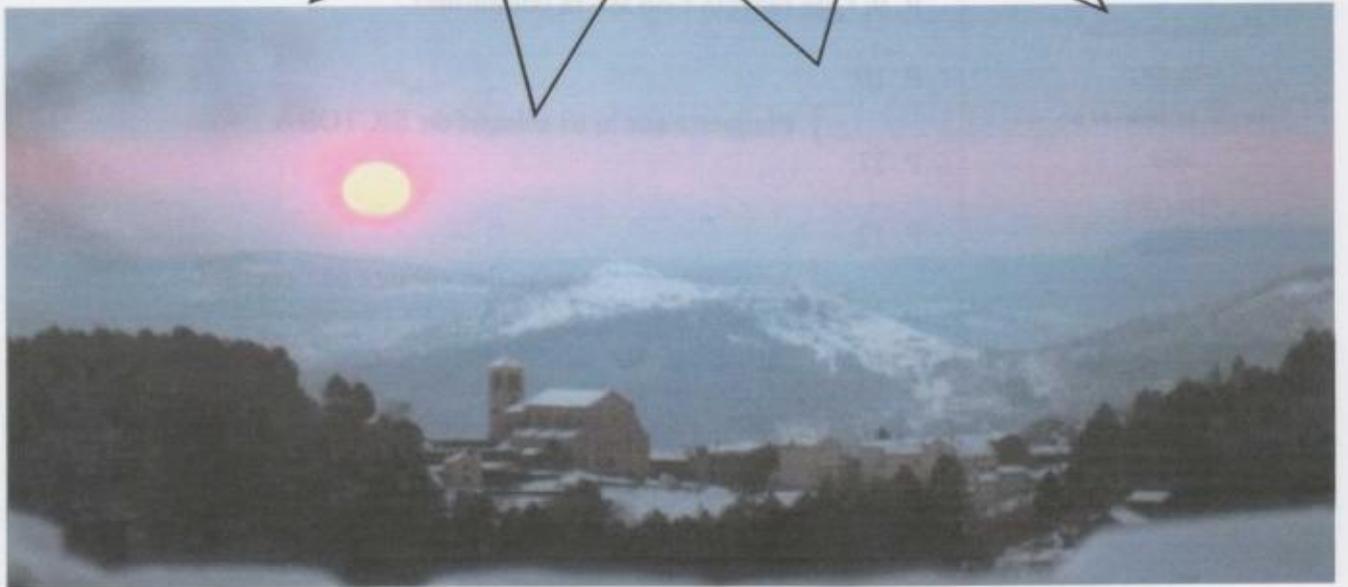


MALBOSC

Paysage de rêve!



Janvier 2003

Janvier 2003

- P. 1: Le mot de Mme le Maire
- P. 2: Conseil Municipal séance du 8 novembre 2002
- P. 3: Conseil Municipal séance du 6 décembre 2002
- P. 4: Le sapin de Noël...roi des forêts?
- P. 5: Secourisme: ayez le bon réflexe!
- P. 6: Sel: l'overdose
- P. 7: Une petite leçon de conduite.
Le service des eaux ne tombe pas à l'eau!
- P. 8: La face cachée des piles.
- P. 9: Que recycle-t-on sur la commune?
- P. 10: } Plaquette sur le tri sélectif du SICTOBA.
- P. 11: }
- P. 12: } Denouzavou - La page des enfants de l'école
- P. 13: }
- P. 14: L'exemple Suisse (article du Progrès sur la Suisse)
- P. 15: Comptes du bulletin municipal.
- P. 16: Les pas du CAS
- P. 17: Histoire de

Mairie de MALBOSC

Ouverture au public

Lundi:

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Jedi:

14 h - 17 h

Samedi:

9 h - 12 h

Tél: 04 75 36 90 40

Email:

mairie.malbosc@...fr

Les sacs pour le tri des emballages ménagers (poubelles jaunes) sont disponibles en mairie pour les personnes ne l'ayant pas encore eu.

Pour que cela n'arrive plus,
le SICTOBA offre un service à domicile gratuit pour le ramassage des encombrants.
S'inscrire en mairie ou auprès du Sictoba au 04-75-39-06-99 tous les jours, de 15h à 19h



Le mot de Mme le Maire

Chers administrés,

A Malbosc, il n'y a pas de cérémonie officielle des vœux. Je me dois donc de vous les présenter dans ce bulletin qui ouvre l'année 2003. Bonne année et bonne santé pour vous tous et pour chacun des vôtres, que 2003 vous soit clémente, sans le spectre de la guerre que d'aucuns voudrait bien ... sans catastrophe que l'on dit « naturelle » bref, je vous souhaite tout le bonheur possible en sachant bien qu'il est en chacun de nous et que certains ne sont pas doués pour l'atteindre, pas même pour en reconnaître une parcelle, c'est ainsi.

Certains diront: il manque l'apéritif...! C'est vrai, les temps sont durs, nos ressources dérisoires et nos besoins immenses.

Pourtant la plupart des réalisations prévues au budget ont été effectuées: l'aménagement de la Place, la cour de l'école, le périmètre de protection de la Doue. Pour la réalisation du bâtiment communal et l'interconnexion Aubrias/Chef lieu les ordres de service ont été donnés, nous attendons l'exécution. Le périmètre de protection de Malbosquet sera fait avant l'été. Si le notaire le veut bien, nous signerons l'acte pour l'achat de Gournier prochainement. L'aménagement du carrefour de Malbosquet avec la RD 216 est en bonne voie, on en profitera pour refaire la route, créer les aires de croisement, dégager quelques virages pour la visibilité. Il n'est pas sûr que les travaux puissent avoir lieu avant l'été, les entreprises sont surchargées ...

Parmi les projets, il y a celui, abandonné dans les années 80, cher à Noël Garidel: la micro-centrale électrique du barrage de Sénéchas. Les communes de Sénéchas et du Chambon seront nos partenaires, le promoteur est déjà trouvé. Il reste une montagne de formalités administratives à surmonter, nous aurons donc l'occasion d'en reparler! La Communauté de Communes se prépare, nous allons devoir choisir entre les Vans et la Communauté de Communes de Jalès. Pour nous, cela se traduira par une ligne supplémentaire sur notre feuille d'impôt, le côté positif, nous le découvrirons plus tard.

Un autre projet est à l'étude: écrire l'histoire de Malbosc. Nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés et des « anciens » qui ont gardé la mémoire du passé. Ce sera un travail de longue haleine, il demandera recherches, photos et beaucoup de rigueur. En fin de journal, vous découvrirez un article et un rendez-vous à la salle des fêtes pour une rencontre qui sera une première approche. Venez nombreux.

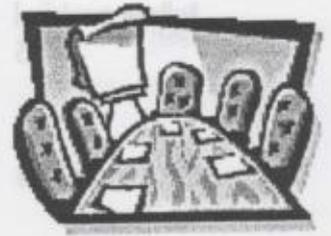
Je voudrais remercier la brigade verte qui poursuit l'ouverture des sentiers par un travail remarquable. Merci également à tous ceux qui nous écrivent leurs encouragements, à tous ceux qui donnent soit leur argent soit leur temps pour nous aider.

Je ne dis pas merci à ceux qui volent les roues des conteneurs du tri sélectif, à ceux qui volent les pierres de l'escalier de la ruine de Gournier en utilisant le véhicule d'une mairie, à ceux qui manquent de civisme, à ceux qui voudraient me décourager, à ceux là, je dis: je suis une Cévenole opiniâtre mais droite, je ne dévierai pas de la ligne que je me suis fixée.

Alice ICARD



COMpte RENDU DE SEANCE



8 novembre 2002
20 h 30

Présents : tous les conseillers en exercice.

Validation du document d'objectifs B9 « Bois des Bartres ».

Suite à la demande de monsieur le préfet de l'Ardèche, le conseil municipal adopte le programme d'actions du document d'objectifs pour le site B9 dit « Bois des Bartres », dans le cadre de la procédure Natura 2000, visant à la préservation et à la surveillance du site.

AEP d'Abeau.

Suite à la demande de desserte en eau potable présentée par les habitants du quartier d'Abeau, et compte tenu qu'il n'y a pas de source à capter dans le voisinage, après proposition du Syndicat des Eaux de la Basse-Ardèche, le conseil municipal décide de l'adhésion partielle de la commune de Malbos au SEBA pour les réseaux de « La Loubatière », « L'Habitarelle », « Gournier » et « Abeau ».

Contrats d'assurance des risques statutaires.

Le Centre de Gestion vient de communiquer aux collectivités les résultats de la consultation concernant l'assurance des risques statutaires (remboursement aux collectivités des traitements de leurs agents dès lors qu'ils se trouvent placés en congé de maladie, longue maladie, longue durée...).

Les collectivités qui emploient moins de 20 agents inclus cotisant à la CNRACL, relèvent du contrat groupe « risques statutaires » du Centre de Gestion, et peuvent souscrire à ce contrat après délibération.

Le conseil municipal décide d'adhérer aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et accepte la proposition suivante: agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires: Taux:1,05% (franchise 10 jours par arrêt)agent effectuant plus de 200 h / trimestre.

Interconnexion Aubrias-Chef lieu.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'avant-projet détaillé et le dossier de consultation des entreprises dont le montant est estimé à 280 000 € HT.

Ces travaux sont financés par le Conseil Général de l'Ardèche, par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre d'interconnexion de réseaux (programme 2001), et par le programme Objectif 2 (2000-2006) Rhône-Alpes- FEDER.

L'entreprise Faurie SA de St Agrève propose d'exécuter ces travaux au prix de 163 000 € HT.

Le conseil municipal décide de passer un marché avec l'entreprise Faurie SA pour le montant convenu et autorise madame le maire à entreprendre toutes procédures et signer toutes pièces pour la réalisation de ce projet.

Réhabilitation du bâtiment communal.

Madame le maire fait part au conseil municipal du rapport de vérification établi par Monsieur Rosell, architecte, maître d'œuvre, concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal.

Les offres conformes sont les suivantes:

-lot n°1: démolition - maçonnerie - couverture attribué à Mr FRANCOIS 07140 MALBOSC pour un montant de 23.551,55 € HT.

-lot n°2: menuiseries extérieures attribué à Mr LABALME 07140 LES VANS pour un montant de 2.552,55 € HT.

Vu la conformité des offres le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la commande concernant la réhabilitation du bâtiment communal.

Divers

-Le gérant du camping de Gournier a présenté son rapport d'activité. Son chiffre d'affaire 2002 s'élève à 22.859 € pour la partie camping. Le loyer acquitté à la commune est d'un montant de 4.569,95 €. Il souhaiterait que le conseil municipal pourvoie à quelques travaux et aménagements: goudron du chemin et tour des sanitaires, taille des arbres, débroussaillage dans un rayon de 50 mètres, charpente des sanitaires à vérifier, projet d'agrandissement du camping.

-Certaines personnes souhaitent avoir des renseignements sur les conditions des cours de secourisme assurés par les sapeurs-pompiers.

-Il a été décidé de faire nettoyer la route de Sabuscles par les agents communaux (l'eau s'écoule sur la chaussée).

-Le conseil va étudier les conditions de vente de l'étrave, devenue inutile pour la collectivité.

-la réfection du paratonnerre est à l'étude.

-une conseillère travaille sur un projet de columbarium, en pierres du pays.

-une réunion des collectivités concernées par un projet de micro-centrale sur le barrage de Sénéchas doit se tenir courant novembre.



Séance du 6 décembre 2002

A 20h30

Présents : tous les conseillers en exercice, sauf Jean-Michel TILLY et Bernadette FILLON absents excusés.

Choix du mode d'assainissement.

Afin d'élaborer le document final de zonage de la commune, le conseil doit se prononcer sur le choix du mode d'assainissement: collectif ou autonome.

En tenant compte de l'étude faite par Saunier Environnement, le conseil a examiné pour chaque hameau: l'existant, les problèmes posés, les possibilités en fonction des terrains, le coût de la réalisation pour du collectif, le coût de l'entretien par année.

Au regard du faible rapport coût/amélioration de la situation sanitaire, le conseil n'a pas retenu le principe d'un assainissement collectif sur les hameaux suivants: Escoussous, Mourèdes, Malbosc/Le Mas, Chabannes, Malbosquet et Sabuscles. Pour Aubrias, le collectif n'a pas été étudié car les maisons sont trop éloignées les unes des autres, cela coûterait trop cher. Il faut savoir que le plus cher est toujours le réseau / environ 140 € HT le mètre linéaire posé.

La réalisation d'un assainissement collectif pour les hameaux précités est évaluée à 1.449.000 € HT pour 130 branchements. L'entretien, par an, coûterait 19430 € auquel s'ajoute l'amortissement.

Il existe, cependant, pour la commune, une possibilité de traitement des eaux usées avec un filtre à sable vertical non drainé après une fosse septique toutes eaux. Autre possibilité, le filtre à sable planté de roseaux; ce système se met en place de plus en plus (renseignements auprès d'Elisa Marcelin, en mairie).

La prochaine étape du schéma d'assainissement sera l'élaboration du dossier de zonage à soumettre à l'avis de la mission Inter-Service de l'Eau et mise à l'enquête publique dans les prochains mois.

Virements de crédits M49 et M14.

A la demande de la Perception, différents virements de crédits ont été effectués: simples jeux d'écritures pour l'équilibre des comptes. Le conseil donne son accord.

Formation aux premiers secours.

Cette formation est donnée par les sapeurs-pompiers. Elle comprend 15 heures de cours. Si 10 à 12 personnes sont candidates, les pompiers viendraient sur place. Le coût est de 53 € par personne, une partie pourrait être prise en charge par la commune—CCAS.

Une formation aura lieu en début d'année sur Les Vans.

Divers.

-Micro-centrale du barrage de Sénéchas.

Le 29 novembre 2002 a eu lieu en mairie une réunion en vue de la réouverture du dossier de la micro-centrale. Les maires du Chambon et de Sénéchas avaient répondu favorablement à l'initiative de Jean-Michel TILLY. Monsieur Laganier, conseiller général, maire du Chambon, se chargera de réactiver le SIVU créé en 1980 par les maires des 3 communes.

Un promoteur (Mr Plagnol de Berrias), intéressé par la réalisation de la micro-centrale s'est présenté. Il devra obtenir le droit d'eau et ensuite l'autorisation du Conseil Général du Gard de réaliser l'usine.

De nombreuses formalités sont en cours, qui aboutiront, si tout va bien, à l'obtention d'une taxe professionnelle pour les 3 communes qui n'auront engagé aucune dépense. Affaire à suivre...

-Agrandissement du logement de l'instituteur.

Monsieur Perret souhaite une chambre de plus, possibilité en cédant la bibliothèque actuelle, mais où mettons-nous la future bibliothèque?

-Dégâts des sangliers au camping.

Monsieur Jardé demande que soit posé une clôture électrique, la fédération des chasseurs sera consultée pour la fourniture.

-Chantier CARA (Chantier d'Animation Rhône-Alpes)

Malbosc est la seule commune du canton qui n'a pas accueilli ce chantier. Il s'agit d'un chantier d'insertion. Les salariés sont encadrés et réalisent de petits travaux: murs en pierres sèches, calades, barrières cache-poubelles, etc... Les communes qui les ont reçus sont satisfaites des réalisations effectuées.

En accord avec le SIDET nous envisageons différents travaux: socle pour les poubelles, barrières de protection, murs. Il est précisé que la commune fournit seulement les matériaux.

Le sapin de Noël...roi des forêts?

Les fêtes approchent et un foyer sur trois ne manquera pas d'orner son salon du traditionnel sapin de Noël. Mais savez-vous quelle a été son histoire avant d'arriver dans votre magasin?

Au regret de décevoir les nostalgiques et pour rassurer les défenseurs de la nature il ne reste plus que quelques propriétaires forestiers courageux pour aller cueillir leur arbre au pied des belles futaies de sapin. Aujourd'hui le sapin de Noël c'est avant tout une production spécialisée qui demande un travail de longue haleine.

Êtes-vous plutôt sapin ou épicéa de Noël?

Il y a de forte chance pour que vous achetiez un épicéa (*Picea excelsa*), espèce qui monopolise 70% du marché. Cet arbre ne fait pas partie de la famille des sapins (*Abies*) mais est autochtone de nos forêts. Ses fines aiguilles se distinguent des sapins car elles sont piquantes et fixées sur des coussinets.

Mais il se peut que vous vous laissiez séduire par le Sapin de Nordmann, qui est un vrai sapin originaire du Caucase, espèce à la mode qui chaque année grignote des parts de marché! Il est, en effet, de plus en plus apprécié non seulement pour ses aiguilles disposées en brosse qui ne piquent pas et ne tombent pas après que l'arbre coupé ait séché. D'autres variétés sont utilisées moins couramment: le Nobilias (*abies procera*) qui pourrait séduire un nombre croissant de consommateurs en quête d'authenticité car il ajoute à la persistance de ses aiguilles un agréable parfum de résine, vous trouverez aussi des variétés d'épicéa; le sapin bleu (*picea purgens*) originaire d'Amérique du Nord et l'Omorika (*picea omorika*) variété originaire des montagnes des Balkans.

Le sapin de Noël, une vraie culture.

Il suffit de savoir tout le travail que requiert la production d'un sapin pour comprendre que sa culture est assez éloignée de celle d'un arbre sauvage.

Des plants issus de semis de graines sont plantés après 4 ans passés en pépinière. Réalisées au mois de mars les plantations se font en plein champ à raison de 8 à 10 000 pieds par hectare soit 8 fois plus que dans une parcelle forestière. Dès lors s'engage une lutte acharnée contre l'herbe afin qu'elle ne vienne pas compromettre le développement des branches basses pour que le sapin se constitue une large base, forme symbolique des sapins de Noël. Il faudra aussi au bout de 3 à 4 ans les tailler de manière à rabattre

pour récolter des sapins de Nordmann de 1 m à 1,5 m contre 4 à 5 ans pour un épicéa de même taille, ceci explique la différence de prix à la vente.

La récolte des sapins peut s'étaler sur plusieurs années sur une même parcelle. Mais l'âge de la plantation ne doit pas dépasser 12 ans et 3 m de haut pour qu'elle soit encore considérée comme une culture horticole et non comme une plantation forestière qui elle est soumise à autorisation de boisement.

Ils seront arrachés dès le mois de novembre, triés en fonction de leur qualité, leur taille et leur espèce. Vous les retrouverez dans votre magasin en motte en pot ou coupé.

Des sapins produits près de chez vous.

Près de 6 millions de sapins de Noël sont produits en France, la principale région productrice est le Morvan mais la concurrence des plaines du nord de l'Europe, Belgique et Danemark, est rude, sans parler des sapins de plastique qui représentent 20% des arbres vendus!

Même si les quantités produites dans notre région ne sont pas significatives vous pouvez trouver des producteurs pas très loin de chez vous.

Dans la Drôme et l'Ardèche quelques agriculteurs et horticulteurs se sont diversifiés en développant la culture du sapin de Noël. C'est le cas par exemple de J.D LIOTARD. Cet agriculteur de Saint-Jean-en-Royans qui pour compléter l'ensemble des activités de son exploitation (noix, maïs, asperges...) produit depuis une dizaine d'années des arbres de Noël.

Ceci n'est pas dû au hasard, cet agriculteur est aussi un forestier sylviculteur, formé à l'école de Mirecourt (Vosges).

Il a misé dès le départ sur une petite production d'arbres « frais » de belle qualité. Aussi sa clientèle lui est très fidèle et cette diversification lui apporte un revenu complémentaire.

Vous n'avez donc plus d'excuses et devez perpétuer la tradition du sapin. Que serait Noël sans un sapin pour déposer les cadeaux?

C.R.P.F. Rhône-Alpes

04.75.02.10.67



Secourisme: ayez le bon réflexe!

Sur la route, dans la rue, en allant visionner le dernier film au ciné ou faire ses courses au supermarché, on peut être un jour confronté à la situation d'un accident corporel. Une expérience dont chacun se passerait bien mais face à laquelle il vaut mieux savoir « quoi faire » plutôt que de se demander « que faire ? »... Réagir, oui. Mais qui alerter, quels gestes dispenser, comment protéger en attendant les secours?

Petit rappel du b.a ba de la B.A. à connaître d'urgence.

Appelez en tout premier lieu les pompiers (18), ou le SAMU (15). Ces services étant interconnectés, la gendarmerie ou la police (17) seront dans le même temps alertés. Ces appels sont gratuits et peuvent être composés sans carte d'une cabine téléphonique. On peut également faire le 112 depuis un téléphone portable. Et dans le cas d'un accident de la route, les autoroutes et nationales sont équipées de bornes d'appel tous les kms. Quel que soit le premier numéro qui vous soit venu à l'esprit en de telles circonstances, vous devez, pour le bon déroulement des opérations, indiquer au service le lieu exact de l'accident (route n°, nom de rue...), le nombre de victimes, si possible la nature de leurs blessures, votre identité ou votre numéro de téléphone, tout élément concernant le sinistre qu'il vous semble important de préciser. Ne raccrochez jamais le premier.

Il vous faut ensuite protéger. Afin d'éviter les risques de sur-accident, allumez vos feux de détresse, n'hésitez pas à faire de grands gestes à l'intention des automobilistes que vous croisez, balisez à 100 mètres au moins des deux côtés du sinistre (nous sommes tous censés posséder un triangle de sécurité dans le coffre de la voiture!) écartez les curieux ou même mieux: demandez-leur de vous prêter mains fortes pour notamment couper le ou les contacts du ou des véhicules accidentés, en débrancher les batteries, dégager les victimes d'éventuels dangers (incendie, risque de carambolage, effondrement...), en évitant de vous exposer inutilement.

Tout le monde ne possède pas le Brevet National de Secourisme, et il faut agir selon ses propres



connaissances. Ceci étant, il y a des gestes que chacun peut prodiguer tout en gardant à l'esprit qu'il vaut mieux s'abstenir que de vou-

loir donner des soins, au bout du compte inappropriés: délacez cravates et ceintures, dégrafez les cols, couvrez au moyen de tissus propres la ou les victimes, faites en sorte qu'elle(s) dispose(nt) de suffisamment d'air pour respirer...

Dans le cas de brûlures, arrosez-les avec de l'eau froide pendant au moins cinq minutes, mais ne donnez jamais à boire. Quant aux fractures, calez les membres atteints, évitez surtout de bouger une personne notamment si elle se plaint de douleurs dans le dos. S'il y a hémorragie, faites une compression manuelle sur la plaie au moyen de compresses ou d'un linge propre, mais jamais de garrot (un secouriste pratiquera plutôt un « point de compression »).

Il est important d'observer l'état de conscience de la ou des victimes, d'en écouter la respiration pour détecter les éventuels « bruits ». Et puis, communiquez, parlez, réconfortez... Les secours ne devraient plus tarder!

Certains soins comme la méthode du bouche à bouche ou celle du massage cardiaque nécessitent des connaissances plus approfondies qui sont dispensées par des organismes tels que les Sapeurs-Pompiers ou la Croix-Rouge française...

Pour apprendre les bons réflexes qui peuvent sauver, n'hésitez pas à les contacter.

Midi libre du 26 février 2000

Nous mangeons trop salé, ce qui est préjudiciable à notre santé.

Saler son plat avant même de l'avoir goûté est une habitude bien française qui étonne toujours nos voisins européens. Nous mangeons trop de sel. En moyenne neuf ou dix grammes par jour, soit environ deux fois plus que nécessaire. Et la salière n'est pas seule en cause. En se nourrissant uniquement de fruits et légumes, de viande et de lait, on comblerait exactement nos besoins physiologiques.

L'excès de sel que nous absorbons provient essentiellement des aliments industriels. « 20 % d'entre nous en consomment même plus de douze grammes par jour, un chiffre reconnu comme hors des limites acceptables », a souligné l'ancien ministre de la Santé, Bernard Kouchner, lors du colloque international « sel et santé » organisé récemment par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et l'Inserm.

Les dangers d'une surconsommation

De nombreuses études indiquent, en effet, qu'une forte consommation de sel augmente la pression artérielle, et inversement, qu'une alimentation peu salée permet de la réduire. Or, l'hypertension est un des facteurs de risque bien connus des maladies cardiovasculaires, à savoir crises cardiaques, accidents vasculaires cérébraux, et insuffisances rénales.

Le sel en excès a d'autres effets nocifs sur la santé: il aggrave toutes les maladies qui provoquent une rétention de sodium et d'eau, telles que l'insuffisance cardiaque et les oedèmes idiopathiques. Des études récentes montrent qu'il augmenterait l'excrétion du calcium et de ce fait le risque d'ostéoporose, déminéralisation osseuse responsable de fractures.

Enfin, des données épidémiologiques suggèrent qu'il est étroitement lié au cancer de l'estomac, qui est devenu moins fréquent en France depuis que les produits conservés par « salaison » ne sont quasiment plus consommés.

Se méfier des aliments tout préparés

« En dépit de ces connaissances, peu d'actions ont été engagées pour réduire la consommation de sel, a déploré Graham MacGregor (St George's Hospital Medical School Londres) lors du colloque « sel et santé ». Entre 70 et 80 % de notre consommation de sel

proviennent actuellement d'aliments industriels. Le public n'a pas du tout conscience des importantes quantités de sel qui s'y cachent. S'il est tant utilisé, c'est qu'il rend mangeable des aliments qui n'ont pas bon goût. Il permet aussi d'ajouter de l'eau aux produits à base de viande, ce qui augmente leur poids à moindre coût ». Le problème est qu'il est dissimulé et très difficile à détecter par le goût.

Ce constat a poussé les pouvoirs publics français à revoir à la baisse la teneur en sel de certains produits. Les préparations industrielles, les charcuteries, les fromages sont dans le collimateur, tout comme le pain et les produits de boulangerie. L'objectif: réduire en cinq ans de 20 % notre apport moyen de sel. Les bienfaits en matière de santé publique seront importants (diminution du nombre de décès prématurés par accidents vasculaires cérébraux et crises cardiaques). Et cela, sans préjudices gastronomiques: il suffit de quelques semaines pour que nos papilles gustatives s'habituent à des aliments moins salés.

Le sel...

Substance composée de sodium et de chlore. Excellent agent de conservation (charcuterie, marinades, poissons...), le sel stabilise la couleur (notamment des légumes), et contrôle le développement des levures (pains, gâteaux...).

- Un bol de céréales du matin contient autant de sel qu'un bol d'eau de mer, et un paquet de chips trois fois plus.

- La surconsommation de sel multiplie par six le risque de cancer de l'estomac, déjà responsable de 5 000 morts en France.

- L'excès de chlorure de sodium serait responsable d'au moins 75 000 accidents cardio-vasculaires, dont 25 000 décès, soit quatre fois le nombre de tués sur les routes.

- Chaque Français ingère en moyenne quatre kilos de sel par an, soit près de deux fois la dose limite fixée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

- En France, une réduction de 30 % des apports de sel entraînerait un manque à gagner de 6 milliards d'euros par an dans l'industrie agroalimentaire.

(source AFP)



Une petite leçon de conduite

Les croisements de véhicule sur nos petites routes sont parfois problématiques, et dans ces circonstances j'avais à plusieurs reprises entendu invoquer un article du Code de la route qui les réglementait, sans que l'on puisse m'en donner la teneur exacte. J'ai donc posé la question à ma mutuelle d'assurance, qui m'a obligeamment fourni le texte intégral de l'article en question et j'ai pensé vous en faire profiter.

Article R 414-3:

Lorsque sur les routes de montagne et sur les routes à forte déclivité le croisement se révèle difficile, le véhicule descendant doit s'arrêter à temps le premier.

S'il est impossible de se croiser sans que l'un des deux véhicules soit contraint de faire marche arrière, cette obligation s'impose:

- 1- A un véhicule unique par rapport à un ensemble de véhicule;
- 2- Au véhicule le plus léger des deux;
- 3- A un véhicule de transports de marchandises d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes par rapport à un véhicule de transport en commun.

Lorsqu'il s'agit de véhicules de la même catégorie, c'est le conducteur du véhicule descendant qui doit faire marche arrière, sauf si cela est manifestement plus facile pour le conducteur du véhicule montant, notamment si celui-ci se trouve près d'une place d'évitement.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.



Par cela on voit que le sens de circulation par rapport à la pente n'intervient qu'après plusieurs autres considérations pour déterminer la priorité, et que, par exemple, le car de ramassage est toujours prioritaire, sauf s'il a plus d'un véhicule face à lui. Ceci dit, j'ai toujours pensé que, là comme ailleurs, la courtoisie et le bon vouloir étaient les meilleurs ingrédients pour résoudre la difficulté et que la loi n'était là que pour contraindre les irascibles.

Avec l'aimable autorisation de Daniel PATOUX - Mairie de Malarce sur la Thine.



Le service des eaux ne tombe pas à l'eau!!

Voilà une autre année qui se termine, la deuxième pour ma part à la Mairie de Malbosc.

C'est avec beaucoup de joie que je commence cette année 2003. Après les congés de fin d'année, il faut vite se remettre au travail car nous avons du pain sur la planche.

Dès la fin janvier, les travaux de l'interconnexion Aubrias/Chef lieu vont débuter; avec un peu de retard il est vrai, mais les intempéries de cet automne n'ont pas arrangé les affaires de l'entreprise FAURIE.

Puis nous allons mettre en place la double facturation d'eau, c'est à dire que vous aurez à partir de cette année, deux factures d'eau par an: une en mars et la deuxième toujours en septembre ce qui permet d'étaler vos dépenses.

De plus il me faut passer chez tous les abonnés pour leur remettre le règlement du service des eaux ainsi que le contrat d'abonnement. Cette distribution se fera dans le premier semestre 2003 et cet été pour les résidents secondaires. A ce sujet, je demanderai aux résidents secondaires de nous faire savoir quand ils se trouvent sur la commune afin que je puisse leur faire parvenir ces documents.

Enfin il faudra réaliser les travaux du périmètre de protection de la source de Malbosquet; monter le dossier des extensions de réseau d'eau potable pour les maisons isolées et demander les fonds à l'Europe; régulariser la situation de la source de Chabannes, et pose des compteurs de distribution manquants...

Espérons que les fuites d'eau et la sécheresse seront plus rares cet été.

Pour l'assainissement autonome, je suis toujours à votre disposition à la mairie du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Elisa MARCELIN

Le recyclage, quoi de plus naturel?



La face cachée des piles.

Que choisir-mai 2002.

Nous consommons 720 millions de piles en France, chaque année. Plus de 95% partent à la poubelle alors que la collecte et le recyclage sont obligatoires depuis janvier 2002. Triste bilan.

Depuis le 1er janvier 2001, il est interdit de jeter les piles à la poubelle. Les distributeurs, commerçants, détaillants ou grossistes doivent reprendre gratuitement les piles usagées que leur apportent les consommateurs (décret n°99-374 du 12 mai 1999 modifié et transcrit en droit français par la directive 91/157/CEE). Les piles sont ensuite rassemblées par lot de caractéristiques identiques afin d'en faciliter le recyclage. C'est alors aux fabricants ou à leurs importateurs qu'incombe l'obligation de reprendre les lots de piles usagées pour assumer la valorisation et l'élimination de ces déchets via des structures de recyclage agréées. Évidemment, les industriels ne sont tenus de recycler les piles que dans les limites des quantités distribuées sous leurs propres marques. Ils doivent, pour cela, adresser à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) des informations annuelles sur les volumes mis sur le marché.

Les professionnels ont su s'organiser afin d'obéir à ces dispositions. Les fabricants de piles ou d'appareils en contenant ont créé, dès mai

1999, la Société de collecte et de recyclage des accumulateurs (SCRA). En 2000, cette société a fusionné avec le syndicat professionnel FiBat

(Financement Batteries, dont font partie Varta, Duracell et Energizer) pour donner naissance à la Société de collecte et de recyclage des équipements électriques et électroniques (Screlec).

La Screlec est donc le promoteur de la collecte, du tri et de la valorisation des piles. Les plus grandes marques de l'électroménager et de l'électronique en sont adhérentes. Plus d'un an après l'entrée en vigueur des obligations de récupération et de recyclage, nous avons voulu dresser un état des lieux de la filière de dépollution de ces déchets. Le bilan est décevant et inquiétant pour l'environnement.

Les grandes surfaces jouent le jeu.

A nos yeux de consommateurs, les premiers à devoir assurer la collecte restent les grandes surfaces. En effet, la grande distribution représente, à

elle seule, la moitié des ventes de piles en France chaque année, soit près de 11 500 tonnes pour 300 millions de produits concernés. Nos enquêteurs sont allés visiter 1 480 hypers et supermarchés répartis sur 71 départements à la recherche d'un bac de collecte. Ils l'ont trouvé dans la grande majorité des cas... mais, 61 grandes surfaces en sont encore dépourvues et donc hors la loi! C'est sans conteste Monoprix qui mérite la plus mauvaise appréciation. Dans 9% des magasins visités, soit aucun collecteur n'est mis à disposition ou à la vue de la clientèle, soit le personnel décrète ne pas ou ne plus reprendre les piles ne sachant pas qu'en faire ensuite! Constat paradoxal puisque Monoprix est la seule enseigne chez qui nous ayons trouvé des bornes bien identifiées pour déposer nos vieilles piles ainsi que de petits dépliants incitatifs imprimés sur papier recyclé. La situation est toujours aussi critiquable chez Champion (7% des magasins visités non équipés), Carrefour (5%), Casino (5%) et Intermarché (3,7%). Chez Leclerc (2,9%), Auchan (1,4%) et super U (1,2%), c'est

mieux, mais on pouvait espérer meilleurs résultats de la part du grand commerce.

Seule l'enseigne Cora sort du lot puisque tous les magasins visités étaient équipés de récupérateurs. Bravo!

Mais même lorsque le précieux bac à piles est disponible, encore faut-il avoir la fibre écolo bien développée pour y accéder. Car il est souvent caché et minuscule. Il peut aussi être artisanal, genre vieux carton à

bouteilles, voire boîte à chaussures, et parfois confondu avec une banale poubelle, donc souillé de mégots et autres papiers gras. Dans le meilleur des cas, il est situé à proximité des caisses et donc facile d'accès. Sinon, il est logiquement placé au rayon photo-vidéo-son. Mais nous l'avons trop souvent déniché dans un recoin perdu, près d'une sortie de secours ou d'une porte donnant accès aux stocks.

La multiplication des objets nomades (baladeurs MP3, appareils photo numériques, agendas électroniques, assistants personnels, etc.) rajoute encore au volume de vente de ces précieuses sources d'énergie. Mais lorsqu'il s'agit de récolter les mêmes produits devenus déchets, la grande distribution montre moins d'enthousiasme. La preuve, dans 125 magasins visités, le container de récupération n'était pas



en libre service. Il faut alors s'adresser au personnel et parfois même faire la queue à la caisse centrale. Inadmissible! Lors de cette enquête, nous avons pu aussi constater que les récipients étaient souvent pleins. Comme au Champion de Saint Quentin Falavier (38) où un vendeur nous a déclaré: «c'est que le bac déborde. Nous l'avons caché derrière les nou-nours car on ne sait pas comment s'en débarrasser. Personne ne passe le vider. ». La franchise de la réponse éclaire sur l'état de la filière. Car, si le consommateur peut avoir bonne conscience en déposant ces déchets électriques sans trop d'encombre, qu'en est-il du recyclage?

Les fabricants traînent les pieds.

Certes, un système s'est mis en place sous l'égide de la Screlec. Quinze mille points de collecte sont, en théorie, accessibles au public, sans parler des déchetteries municipales, elles aussi associées aux organisations professionnelles. Mais le bilan de la première année d'activité est navrant: à peine plus de 1 000 tonnes de piles recyclées, soit 4,3 % du volume total vendu. Pour 2002, la Screlec promet de poursuivre son essor en bénéficiant notamment de l'adhésion récente des enseignes du groupe Carrefour et de la multiplication des points de collecte. Les tonnages récoltés devraient donc augmenter. Les prévisions sont pourtant décevantes: « nous ne désespérons pas de voir plusieurs autres grands distributeurs nous rejoindre en 2002-2003, afin de mettre nos moyens en commun et atteindre ensemble 3 000 à 4 000 tonnes de collecte. Dans la configuration

actuelle, nous pensons réaliser 2 000 tonnes en 2002 », nous a déclaré Philippe Oudeyer, directeur général de Screlec. Si cet objectif est atteint, les 21 000 tonnes restantes partiront donc encore dans les ordures ménagères. Elles participeront à la dégradation de la qualité de l'air (fumées de l'incinération), à l'appauvrissement des ressources naturelles (faute de les recycler, il faut extraire de nouveaux métaux) et à la pollution des nappes phréatiques. Pourtant, les sept entreprises de recyclage françaises avaient la capacité de retraiter à elles seules la totalité des piles usagées si la filière n'était pas en panne...

A la direction de la prévention des pollutions et des risques du ministère de l'Environnement, le sujet a l'air de déranger: «il est encore trop tôt pour tirer des éléments de bilan sur ce sujet », répond-on poliment. Pendant ce temps-là, la pollution continue. Alors que les prix de vente que nous acquittons pour ces précieuses batteries intègrent d'ores et déjà le coût du recyclage (environ 1,5 centimes d'euro par pile)! Pour mémoire, le contenu de la pile bouton, qui équipe une montre ou un appareil photo polue à lui seul 400 m³ d'eau. Un kilo de piles bâton, alcalines ou salines, suffit à souiller dangereusement 10 m³ de terre. Nous en usons une douzaine par an et par personne!

Michel Ebran avec Aline Ladefroux
Et nos associations locales.



Que recycle-t-on sur la commune?

Les verres: conteneurs du SICTOBA sous l'école, à Aubrias et au Camping + bidon ou caisse à côté des poubelles que les employés communaux relèvent à: Malbosquet, Sabuscles, Fabre, Mas, Chabannes, Fourniels et Mourèdes.

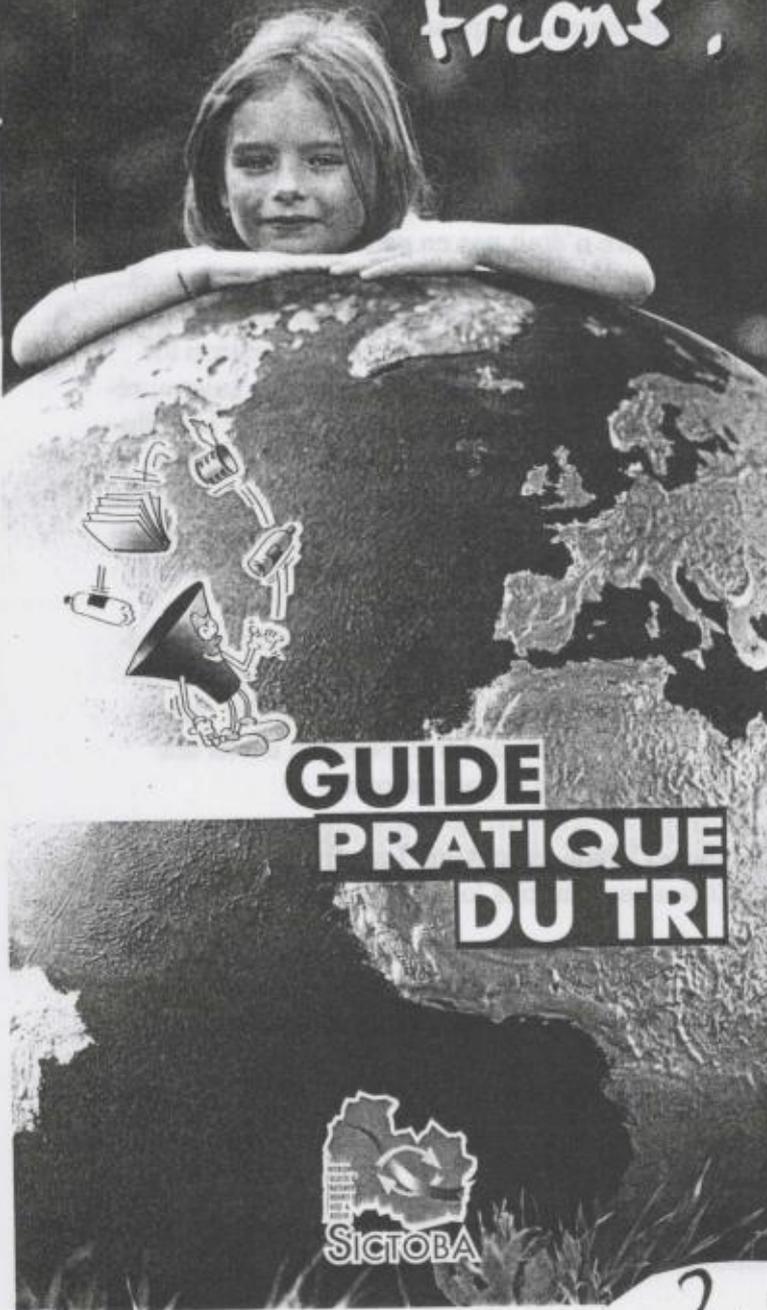
Les papiers: un conteneur du SICTOBA sous l'école. Il n'est pas possible de prévoir un ramassage dans chaque hameau comme les verres sinon les papiers seraient mouillés et souillés.

Les emballages ménagers (poubelles jaunes):

- 2 sous l'école
- 1 à Aubrias à côté du restaurant
- 1 aux poubelles de Malbosquet
- 1 au Camping
- 1 à l'embranchement de la route de Sabuscles
- 1 à l'embranchement de la route de Mourèdes.

Les piles: sous l'école (petit conteneur rouge); au camping et à Malbosquet (boîte en bois marron).

Pour que la terre
tourne rond,
trions !



GUIDE PRATIQUE DU TRI



5 GESTES SIMPLES pour bien trier...

Le tri, c'est parti

Quelques gestes simples et quotidiens permettent de récupérer plusieurs familles de matériaux recyclables. Ces familles seront ensuite séparées par catégorie de matières premières dans un centre de tri avant d'être acheminées dans les filières

industrielles de recyclage. La qualité de votre geste est déterminante pour l'efficacité et la qualité du travail des trieurs. Chacun contribue ainsi à l'efficacité de la chaîne du recyclage, à la qualité de son cadre de vie.



• Si j'hésite, je jette!

Si j'hésite sur un emballage, je le jette avec les ordures traditionnelles, plutôt que de nuire à la qualité des déchets recyclables.

• Pas de perte de temps!

Déposez vos emballages, journaux et revues en vrac dans les conteneurs indiqués, sans les attacher et sans les imbriquer les uns dans les autres. Les trieurs n'auraient pas le temps de séparer ces produits qui deviendraient alors des déchets.



• Propres sans être lavés

Il suffit de vider et égoutter vos emballages sans les laver : vous éviterez ainsi salissures et odeurs, vous faciliterez le stockage et éviterez de souiller les autres emballages.

• Écrasez-les!

Aplatissez les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les cartons (sans les déchirer). Ils prendront moins de place chez vous et aussi dans les conteneurs.



• Attention bobos!

Le tri des emballages se fait à la main. Ne déposez donc pas de déchets coupants, piquants, toxiques, sales ou découpés en petits morceaux, qui nuiraient au travail des trieurs et risqueraient de les blesser.



Pour toute question sur la collecte
et autres déchets un seul numéro

N° Vert 0 800 12 15 03

Lundi et mercredi de 15h à 19h

SICTOBA

La Gare - 07460 BEAULIEU
e-mail : sictoba@wanadoo.fr

Vous mettez ces emballages en vrac et vides, dans le conteneur à couvercle jaune



Bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, flacons de produits ménagers et de toilette...



Boîtes de conserve, boîtes de boisson, bidons de sirop, aérosols...



Briques alimentaires, boîtes et emballages en carton...

ATTENTION ! NE JETEZ PAS DANS LE CONTENEUR

Bouteilles d'huile et autres corps gras (mayonnaise, ketchup, vinaigrette...), suremballages en plastique, sacs et films en plastique, pots de yaourt, fromage blanc, crème, faisselle, beurre... Barquettes en polystyrène, boîtes et barquettes en plastique, godets de fleurs, couches-culottes, jouet, flacons de produits dangereux (phytosanitaires...), boîtes ou barquettes contenant des restes, piles et objets métalliques qui ne sont pas des emballages.

Je dépose dans le conteneur papier



Journaux, magazines et prospectus...

ATTENTION ! NE JETEZ PAS DANS LE CONTENEUR

Emballages souillés et papiers gras, enveloppes, papiers peints et films plastiques entourant les revues.

Je dépose dans le conteneur verre



Bouteilles, bocaux et pots en verre.

ATTENTION ! NE JETEZ PAS DANS LE CONTENEUR

Couvercles, capsules et bouchons, verres spéciaux (ampoules, néons, miroirs, vitres...), vaisselle (casserolles, pichets et assiettes), porcelaine, faïence.

DANS LE DOUTE, JETEZ DANS VOTRE POUBELLE HABITUELLE

DENOUZAVOU

Mille mercis au CCAS pour l'argent de Noël. Avec cet argent, Christine a acheté des jeux pour les petits et Bernard pour les grands.

Bonne année à toutes et tous.

Les enfants

Vous savez la différence entre un citron et un canari?
Non... Alors faites attention en cuisinant !

*Nous avons trouvé un livre très intéressant à la bibliothèque.
En voici quelques extraits...*

Malbosc: *malo bosco* 1245 (mauvais bois).

Chabannes: forme vocalisée de *cabana* (du bas-latin *capanna*) "cabane".

La Chaze: diminutif de l'occitan *casal/chasal* "métairie" dérivé de l'occitan *casa/chasa* "maison".

Les Fourniels: vient d'un nom de famille *Fournel*, de l'occitan *fornèl* "fourneau, feu d'écobuage", diminutif de *forn* (du latin *furnus*) "four".

Gournier: de *gorg* "gouffre" et *nier* (du latin *nigrum*) "noir (profond)".

Abeau: occitan *aval* (du latin *ab vallem*) "en bas, en aval". C'est peut-être ici un nom de famille.

Le Chambon: de l'occitan *cambon* "terrain fertile" ou peut-être du gaulois *cambo* "terrain dans la courbe d'une rivière, méandre".
Aubrias: nom de famille à rattacher peut-être à *Aubriat*, dérivé de *Aubrit*, nom de personne germanique *Albaric* (de *alb-*, moyen haut allemand *elp* "elfe", et *-ric* "puissant").
Legal: nom de famille *Légal*, sobriquet à partir de l'occitan *legal* "loyal".
L'Estevenet: nom de famille diminutif de *Estève* le prénom ou d'une réduction de *les t(h)évenet*, nom de famille de même origine.
Le Landras: d'un nom germanique *Landric* (de *land-* "pays" et *-ric* "puissant")

Fabre: de l'occitan *fabre* "forgeron".

La Borie: de l'occitan *bòria* "ferme, domaine agricole".

La Figère, la Figerette: de l'occitan *figièra* "figuier".

Mourèdes: occitan *morre* "museau" pris dans le sens topographique de "hauteur" et suffixe collectif *eda* pour désigner un ensemble de "morres".

Autour de nous:

Bessèges: du bas-latin *bettiu* (du gaulois *betu*) "bois de bouleaux" augmenté du suffixe *egia* (peut-être d'origine gauloise) "?".

Bonnevaux: du latin *bona vallis* "bonne vallée".

Molières: de l'occitan *molièra* "fondrière, terre humide".

Banne: de l'occitan *bana* "corne" (d'origine celtique, voir gaulois *banna*) pour désigner une hauteur.

La Cèze: qui prend sa source à Saint-André-Capcèze a son nom qui vient peut-être de l'ancien occitan *cese* "pois chiche".

Aujac: d'un nom d'homme latin.

Les Allègres: nom de famille *Allègre*, de l'occitan *alègre* "gai, enjoué".

Nojaret: de l'occitan *noga-reda* "lieu planté de noyers".

Pigère: du bas-latin via *pedagiara* "chemin soumis à un droit de passage".

Gagnières: apparenté à l'occitan *gana* "mare".

Bédousses: nom de famille *Bedous*, de l'occitan *bèdos* "bègue".

Le Mas: du latin *mansus* "terme féodal désignant une exploitation rurale occupée par un seul tenancier".

C'était dans le livre
"Dictionnaire des noms de
lieux des Cévennes"

Paul Fabre

Éditions Bonneton

On n'y parle pas de
Sabuscles

Petite histoire drôle:

C'est l'hiver. Il y a un pêcheur qui perce la glace. Il met sa canne et une petite voix lui dit : "Il n'y a pas de poissons !".

Il va plus loin, recommence et entend à nouveau la même voix qui répète : " Il n'y a pas de poissons !"

Encore plus loin, troisième trou, troisième tentative et encore la voix (énervée cette fois) qui crie : "IL N'Y A PAS DE POISSONS ! ..."

"Mais, c'est qui qui me parle ?" demande le pêcheur. "Le directeur de la patinoire..."

L'EXEMPLE SUISSE

Article extrait du Progrès du 5 janvier 2003



Connaissant les mêmes problèmes qu'en France, nos voisins ont mis en place des « tirs de gestion » ainsi que des mesures de prévention. Avec une certaine réussite.

La Suisse connaît elle aussi une forte multiplication du nombre de sangliers, avec les dégâts qu'ils occasionnent. Dans les cantons de Vaud, Berne et Neuchâtel, les autorités font procéder à des tirs dits « de gestion » par des gardes.

Le canton de Genève, limitrophe de l'Ain et de la Haute-Savoie, a progressivement mis en place une véritable politique de gestion du cheptel. « ces mesures ont permis d'enregistrer pour la première fois depuis longtemps une baisse du coût des dégâts alors que le cheptel est progressivement ramené sous contrôle », a pu annoncer en décembre Robert Cramer, conseiller d'État responsable du département de l'intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement.

Outre des tirs de régulation soutenus, le dispositif comprend « une campagne de prévention ciblée, un suivi télémétrique, et une étroite collaboration avec tous les milieux durant toute l'année ».

« les tirs, réalisés de nuit par des gardes professionnels équipés d'amplificateurs de lumière causent un minimum de souffrance aux animaux touchés et de stress à leurs congénères, (...) sans comparaison avec les chasses en battue », souligne Gottlieb Dändliker, inspecteur cantonal de la faune. Ils sont effectués hors périodes de reproduction, de fin juin à fin février, et seront poursuivis pour « ramener les populations à des niveaux suffisamment bas pour limiter leur impact sur les cultures ».

La facture commence à baisser pour les contribuables—en France, ce sont les fédérations de chasseurs qui paient les dégâts—depuis la mise en application des mesures de prévention: l'agrainage, pour limiter les déprédations sur les semis en avril-mai; le clôturage; l'étude du déplacement des cheptels grâce au marquage; l'obligation pour les promeneurs de tenir leurs chiens en laisse dans les forêts, afin de ne pas affoler les sangliers; et enfin le travail en commun, avec la France, et avec l'ensemble des parties concernées: agriculteurs, protecteurs de la nature, associations de chasseurs et autorités.

« Le but n'est pas d'éradiquer le sanglier », explique Robert Cramer. « Mais sa place est en forêt et non dans les cultures. Cela implique que les effectifs soient en accord avec la taille des massifs boisés de notre canton ». Les tirs, comme les mesures de prévention, vont donc se poursuivre en 2003. Jusqu'à ce que le niveau de population soit jugé « acceptable ».

PH. L.



COMPTES DU BULLETIN MUNICIPAL:REPORT solde 2001: **808,07 euros.**

DATE	NATURE	RECETTES	DEPENSES
18.01.02	Tilly Albert	30,00	
27.01.02	Oziol Michel	16,00	
27.01.02	Rouzet Jean-Marc	15,00	
11.02.02	Rouzet Corinne	10,00	
11.02.02	Arnac Pierre	10,00	
11.02.02	Theuret Georgette	15,24	
11.02.02	COPY-SHOP		100,46 (BM n°82)
11.02.02	Bureau 30		371,96 (photocopieur)
03.02	Chamboredon Odette	10,00	
24.05.02	Timbres n°83		38,40
12.02.02	Rey Simone	25,00	
30.05.02	Vacherand Denand	10,00	
31.05.02	Oziol Jean-Luc	10,00	
1.06.02	Copie Shop		100,00
4.06.02	Lemal Yves	10,00	
15.06.02	Pioch Arlette	15,00	
15.06.02	Mathieu	15,00	
22.06.02	Pugnet Jean-Claude	8,00	
13.07.02	Pichenné Bertrand	10,00	
17.07.02	Tenue de Compte		1,80
2.09.02	Coubes Serge	10,00	
21.10.02	Timbres n°84		32,00
28.10.02	Męrzejewski Jean-Luc	15,00	
29.10.02	Manifacier Jean-Paul	10,00	
2.11.02	Jeanmougin Annie	10,00	
6.11.02	Castagnier Francis	10,00	
6.11.02	Durand René	10,00	
6.11.02	Barbieur	10,00	
7.11.02	Dutoit Patrick	16,00	

COMPTES DU BULLETIN MUNICIPAL SUITE ET FIN

7.11.02	Bureau 30		108,84
18.11.02	Poncelet Philippe	10,00	
29.11.02	Fuchs	10,00	
18.11.02	Lagarrigue Marc	15,00	
12.12.02	Ramaugé Jacky	30,00	
14.12.02	Gal Marcel	15,00	
23.12.02	Durand Pierre	12,00	
TOTAUX		392,24	753,46

SOLDE AU 31 DECEMBRE 2002: 446,85 EUROS

REPAS DU CCAS

C'est le 8 décembre 2002 que le CCAS avait choisi pour le repas traditionnel de fin d'année. Nos décoratrices s'étaient surpassées, un travail de « pro ». Le nouveau restaurateur « du Cigalou » était chargé de nous régaler. Pour une première, c'était satisfaisant, nous étions 66 à attendre la révélation. Nous n'avons pas été déçus car l'ambiance était chaleureuse.

L'animation était assurée par Chris'Dance et comme d'habitude nos danseurs ont pu s'en donner à cœur joie.... Chanteurs et conteurs nous montrent d'année en année de nouvelles facettes de leur talent.

Merci à tous les bénévoles du CCAS qui ont participé à l'organisation du loto, de la tombola et à la préparation de la salle des fêtes.

C'est toujours un plaisir de se retrouver et de se remémorer nos souvenirs en se disant à l'an qué ven...

La Présidente du CCAS.



DONS AU CCAS

Monsieur et Madame CHAVE:	30,00 €
Monsieur et Madame HOURS André:	30,00 €
Anonyme:	60,00 €.

Histoire de ...

Au cours des âges,
les générations passent,
le passé s'oublie petit à petit.

Si nous ne retenons pas les témoignages des Anciens sur la vie dans ses murs, qui pourra à l'avenir nous raconter l'histoire de Malbosc : le nom des maisons, des terrasses, les fêtes passées, le rôle de l'instituteur, du curé, les travaux agricoles (la soie, les châtaignes, les vignes, les céréales,...), les activités sociales, l'organisation de la commune la vie quoi ?!

Chaque membre du village, habitant là ou non, jeune ou vieux, est une mine d'infos et d'anecdotes sur la vie de Malbosc, commune comme tant d'autres qui a participé et participe encore à l'Histoire de France.

C'est pourquoi, enregistrer ces mémoires et pourquoi pas, les écrire m'apparaît être un projet intéressant à partager, pour prolonger les articles d'archives du journal communal.

Chacun pourrait alors permettre à la population d'évoluer sans perdre ses racines, voire en faire pousser de nouvelles.

Si cette idée vous intéresse, nous pourrions nous rencontrer

le 24 Février 2003 à 16h00 -
à La Salle des Fêtes -

"Un vieil homme qui meurt est une bibliothèque qui brûle"

A. Hampaté Bâ